

DÉROGATION MINEURE
N° DM 3003288535

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **2 octobre 2023, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour l'immeuble suivant :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003288535	4695, rue Alexander

Permettre dans la zone H4-8-477, pour un bâtiment multifamilial isolé existant faisant partie d'un projet résidentiel intégré :

- une marge avant de 4,5 m au lieu du minimum requis de 8 m;
- une marge latérale de 2,6 m au lieu du minimum requis de 6 m;
- le remplacement d'un matériau de revêtement autre que de la maçonnerie;
- un enclos extérieur pour conteneur ou bac à déchets et à matières récupérables desservant deux bâtiments principaux;
- aucun aménagement d'un terrain de jeux extérieur pour enfants d'une superficie de 5 m² par unité de logement lorsque le projet résidentiel intégré comprend plus de 40 unités de logements.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois de septembre de l'an 2023.

Le secrétaire d'arrondissement



Carl St-Onge, avocat

/ae